



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnole, le 4 juillet 2018

## Lettre ouverte aux parlementaires

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Le Sénat vient d'adopter le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous et une commission mixte paritaire (CMP) va se réunir pour tenter de trouver un accord sur ce texte.

En l'état, le volet économique du texte ne pourra avoir d'impact que sur les secteurs à contractualisation obligatoire. Nous regrettons donc le refus net de parler d'un arbitrage public des relations commerciales comme celui d'établir un seuil de vente à perte au niveau des coûts de production des paysan.ne.s, seuls outils réellement capables d'inverser le rapport de force entre paysan.ne.s et industriels.

Par ailleurs, nous déplorons la porte ouverte à l'épandage de pesticides par drones et le renvoi à une hypothétique promesse concernant l'interdiction du glyphosate, ainsi que l'absence de débat sur les nouveaux OGM et OGM cachés et sur la définition des petites fermes. De plus, la fragilisation du terme « fermier » reste en substance dans le texte de loi. Nous continuerons à nous battre contre ce passage en force sans aucun dialogue sur la question.

Toutefois, en retenant les avancées obtenues dans la version de chacune des chambres parlementaires, nous pourrions arriver à un texte qui, à défaut d'être ambitieux, poserait des jalons intéressants.

Dans les points aujourd'hui en dissensus, nous appelons la commission mixte paritaire à conserver :

- dans la version adoptée par le Sénat : les avancées sur le volet économique que sont l'obligation d'inscrire un « prix déterminé ou déterminable » dans les contrats, la création d'un avenant au contrat de trois mois en production laitière lors de la résiliation du contrat, la saisie du juge en la forme des référés par les parties en cas d'échec de la médiation, l'amélioration de la définition du prix abusivement bas qui supprime la référence à la crise conjoncturelle, la régulation des ventes au déballage de fruits et légumes en bord de route, pour la plupart importés.
- dans la version issue du vote de l'Assemblée Nationale : les avancées protégeant les pratiques paysannes et favorisant la transition agricole que sont les dispositions sur les pesticides, la définition élargie des néonicotinoïdes, l'autorisation des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), l'étiquetage d'origine du miel ainsi que la nécessité d'agir concernant la gouvernance des coopératives.



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

- de la part des deux chambres parlementaires, nous nous félicitons de l'adoption de l'expérimentation sur les abattoirs mobiles. Nous saluons également l'encadrement des indicateurs économiques par les interprofessions avec l'intervention, par défaut, de l'OFPM et de FranceAgriMer et la protection de la dénomination des denrées d'origine animale.

Le gouvernement et les parlementaires doivent prendre conscience que, pour réussir la transition agricole, il est indispensable d'assurer un revenu équitable aux producteurs, en les accompagnant massivement dans le maintien et le changement vers des pratiques vertueuses. L'ambition attendue sur le titre I doit aller de pair avec celle du titre II : voilà le travail que nous attendons de cette CMP. A défaut de répondre à cette ambition, nous préférons attendre une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale au cours de laquelle les député.e.s devront répondre aux objectifs de départ en termes de revenu paysan et de transition agricole et alimentaire.

La condition première de réussite est de sortir d'une logique libérale qui multiplie les accords de libre-échange et fait fi des distorsions de concurrence sociales et environnementales. L'interdiction de l'importation des denrées alimentaires issues de modes de production interdits en France et dans l'Union européenne, votée par le Sénat, est un premier jalon, qui reste toutefois insuffisant : aucune décision n'a été prise pour enrayer le dumping social et environnemental qui permet aux productions d'autres pays européens, en particulier pour les fruits et légumes, d'entrer en France à prix cassés et de détruire notre agriculture. Or, le gouvernement n'a aujourd'hui encore donné aucun gage sur ce plan, ce qui compromet une réelle reconnaissance, à sa juste valeur, du travail paysan et hypothèque l'accès des citoyens à une alimentation de qualité pour tou.te.s.

Tels sont les points sur lesquels la Confédération paysanne souhaite vous interpeller avant la réunion de la commission mixte paritaire qui examinera ce projet de loi.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les parlementaires, l'assurance de notre respectueuse considération.

Laurent Pinatel  
Porte-parole de la Confédération paysanne